



Contre une Europe libérale au service des multinationales

A LA CONSTITUTION

Imposons une Europe sociale au service des peuples

Dans tous les domaines, c'est toujours la logique du marché qui l'emporte sur toute autre considération dans le projet de Constitution européenne qui sera soumis à référendum le 29 mai prochain. C'est parce qu'elle refuse de voir entériner définitivement les principes du libéralisme comme valeurs fondatrices de l'Union Européenne et parce qu'elle exige la mise en œuvre d'une autre Europe qui garantisse des droits sociaux de haut niveau, que l'Union syndicale Solidaires combat cette Constitution qui doit être rejetée.

Emploi
Fiscalité

Femmes

Droits sociaux
Services publics

L'Europe libérale aujourd'hui c'est des offensives antisociales tout azimut. Si tout le monde est concerné, les femmes sont en 1^{ère} ligne, rappelons que :

- ▶ Le chômage des femmes est supérieur de 2 points à celui des hommes dans l'Europe des 25 ;
- ▶ Les femmes représentent 80 % des travailleurs pauvres en France (les mères isolées et les immigrées cumulant les handicaps) ;
- ▶ Les femmes touchent une retraite qui ne représente en moyenne que 58 % de celle des hommes. Double journée de travail tout au long de leur vie et seulement une demi-retraite ! ;
- ▶ En France comme en Europe, le temps partiel est féminin à 80%. Il est synonyme de salaire, de retraite et souvent (parce qu'il est imposé) de chômage partiels. Il signifie aussi horaires impossibles et flexibilité ;
- ▶ Les délocalisations touchent des secteurs très féminins comme le textile, l'électronique, les centres d'appel...

Union
syndicale
Solidaires

93 Bis rue de Montreuil - 75 011 Paris

La Constitution
programme la poursuite
et l'aggravation de ces
politiques antisociales

Toujours plus d'inégalités et de précarité en perspective !

► Il n'y a plus aucune reconnaissance du SMIC ! Pourtant, l'existence d'un salaire minimum est essentielle pour les femmes qui partout en Europe touchent les plus bas salaires. De même, les droits à une pension, aux allocations de chômage... ne sont pas reconnus. Autant de régressions par rapport à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

► Alors qu'il manque des crèches, du personnel hospitalier, des services d'aides aux personnes dépendantes... les restrictions des dépenses publiques (articles III-184 et III-194) signifient toujours plus de coupes dans les services publics, la santé, l'éducation, la protection sociale, etc.

La Charte des droits fondamentaux oubliée ... les droits fondamentaux des femmes !

La Constitution s'oppose au progrès social !

L'article III-209 soumet l'amélioration des conditions de vie et de travail à la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie !

Si on pense à toutes les régressions subies ces dernières années au nom de la compétitivité, on comprend que cette Constitution interdit concrètement le progrès social !

Intégrée dans la partie II de la Constitution, la Charte des droits fondamentaux est loin de représenter un progrès, comme le prétendent les tenants de la Constitution. D'une part, elle n'est pas contraignante, d'autre part elle oublie de nombreux droits, notamment des droits essentiels pour les femmes, comme :

► le droit à la contraception, à l'avortement, à l'orientation sexuelle de son choix, le droit à vivre sans violence...

Il manque aussi :

► l'interdiction de la traite des personnes à des fins de prostitution. De plus, alors que de nombreuses femmes, à cause de la pauvreté et du chômage, se retrouvent victimes de ce trafic, la Constitution interdit le contrôle des paradis fiscaux qui recyclent notamment l'argent de la prostitution.

► le principe de laïcité qui seul peut empêcher les pressions rétrogrades des intégrismes et des églises contre les droits acquis par les femmes.

L'égalité Femmes / Hommes : un emballage vide !

La Constitution n'intègre pas l'égalité entre les femmes et les hommes dans les valeurs fondatrices de l'Union européenne au même rang que la dignité, la liberté, la démocratie... A ce titre, celle-ci ne s'impose donc pas comme critère d'adhésion pour les futurs pays candidats. L'égalité entre les femmes et les hommes figure uniquement parmi les objectifs de l'Union européenne. Affichage

qui existe déjà depuis longtemps et qui ne reste qu'une simple déclaration d'intention en l'absence de tout dispositif contraignant. En effet, aucune mesure n'est évoquée pour arriver à cette égalité alors même que la réalité quotidienne montre qu'il faut des moyens pour faire appliquer ne serait ce que l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions : salaire, formation, promotion...

AU NOM DE L'EUROPE SOCIALE REJETONS CETTE CONSTITUTION

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org

www.solidaires.org